



Thônex

législature 2020-2025
délibération no155
séance du 26/09/2023

Nomination

d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e
de la commission urbanisme, développement durable, agenda 21
en remplacement de M. Martin Germann, démissionnaire de la présidence

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe Alternative,
- Attendu qu'il convient de nommer un·e président·e pour la commission urbanisme, développement durable, agenda 21, pour remplacer M. Martin Germann, président,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer M. Daniel Loureiro, conseiller municipal, pour siéger en tant que président de la commission urbanisme, développement durable, agenda 21, en remplacement de M. Martin Germann.



Thônex, le 27 septembre 2023- JN/ck

(DM-23-35) cm 26/09/2023